

---

## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

---

Je soussigné Monsieur Stessy SPEISSMANN MOZAS, agissant en qualité de président de la communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges (CCGHV) :

- **CERTIFIE** avoir affiché, sur les panneaux d’affichage en lieu et place habituel et sur le site internet de la CCGHV, l’avis d’enquête publique qui s’est tenue du 18/11/2024 à 14h00 au 19/12/2024 à 12h00 ainsi que l’arrêté règlementaire n°2024/018 du 14/10/2024 relatifs à la révision du plan local d’urbanisme (PLU) de la commune de Gérardmer.
- **CERTIFIE** avoir affiché, sur les panneaux d’affichage en lieu et place habituel et sur le site internet de la CCGHV, l’avis de prolongation d’enquête publique qui s’est tenue du 20/12/2024 au 03/01/2025 à 12h00 ainsi que l’arrêté règlementaire n°2024/020 du 02/12/2024 relatifs à la révision du plan local d’urbanisme (PLU) de la commune de Gérardmer.
- **CERTIFIE** que les affichages ont été effectués à compter du 30/10/2024 à 17h00 et ce, jusqu’à la fin de l’enquête, soit le 03/01/2025 à 12h00.

Conformément à la réglementation en vigueur, les arrêtés susvisés ont été affichés 15 jours avant l’ouverture et la prolongation de l’enquête et pendant toute la durée de celle-ci au siège de la communauté de communes (panneaux d’affichage) où toute personne a pu en prendre connaissance.

Fait à Gérardmer, le 6 janvier 2025

**Stessy SPEISSMANN MOZAS,**  
Président



Stessy SPEISSMANN MOZAS  
2025.01.07 12:19:27 +0100  
Ref:7903871-11864434-1-D  
Signature numérique  
le Président



# VILLE de GERARDMER Vosges

Service URBANISME  
L. ADAM

Nos Réf. LA/PB  
2025/UR

Vos Réf.

M. Gilbert JANCOVICI  
COMMISSAIRE ENQUETEUR

## CERTIFICAT D'AFFICHAGE



Je soussigné, Monsieur Stessy SPEISSMANN MOZAS, agissant en qualité de Maire de la Commune de GERARDMER (88400),

➤ **CERTIFIE** avoir affiché, sur les panneaux d'affichage en lieu et place habituel et sur le site internet de la Commune, l'avis d'enquête publique qui s'est tenue du 18/11/2024 à 14h00 au 19/12/2024 à 12h00 ainsi que l'arrêté réglementaire n°2024/018 du 14/10/2024 relatifs à la révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Gérardmer.

➤ **CERTIFIE** avoir affiché, sur les panneaux d'affichage en lieu et place habituel et sur le site internet de la Commune, l'avis de prolongation d'enquête publique qui s'est tenue du 20/12/2024 au 03/01/2025 à 12h00 ainsi que l'arrêté réglementaire n°2024/020 du 02/12/2024 relatifs à la révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Gérardmer.

➤ **CERTIFIE** que les affichages ont été effectués à compter du 30/10/2024 à 17h00 et ce, jusqu'à la fin de l'enquête, soit le 03/01/2025 à 12h00.

Conformément à la réglementation en vigueur, les arrêtés susvisés ont été affichés 15 jours avant l'ouverture et la prolongation de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci à la Mairie (panneaux d'affichage) où toute personne a pu en prendre connaissance.

Fait à Gérardmer, le 7 janvier 2025

Le Maire,  
**Stessy SPEISSMANN MOZAS**

